

de me communiquer et relatives à la conservation du cœur de S. M. Louis XVII et à l'endroit où le corps de ce jeune Prince a été inhumé.

L'intention du Roi étant que le cœur de ce Prince et celui de S. A. R. le Dauphin, fils aîné du Roi Louis XVI, qui se trouve dans les mains du maire du 12<sup>e</sup> arrondissement<sup>1</sup>, soient transportés à Saint-Denis sans pompe et néanmoins avec les cérémonies convenables, je viens de faire, conformément à l'ordre que S. M. m'en a donné, l'envoi de toutes les pièces à M. le grand maître des cérémonies.

Je transmets à Votre Grandeur les deux borderceaux joints à sa lettre du 20 août; ils sont revêtus de la décharge qu'elle désire.

*Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.*  
(Archives de l'Empire, série E, n° 6209.)

<sup>1</sup> L'explication de ceci se trouve dans l'acte suivant :

*Rapport au Roi.*

SIRE,

Il vient d'être fait remise au maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par un sieur Thévenin, qui en était dépositaire, du cœur de S. A. R. M<sup>r</sup> le Dauphin, fils aîné de S. M. Louis XVI.

M<sup>r</sup> le préfet de la Seine, en me donnant cet avis, me transmet les renseignements suivants, qu'il assure avoir été recueillis avec le plus grand soin par M<sup>r</sup> le maire.

En brumaire an II (octobre 1793), lors de la spoliation des tombeaux de la famille des Bourbons au Val-de-Grâce, un sieur Legoy, secrétaire du comité de l'Observatoire, assistant à cet enlèvement, recueillit un cœur qui, suivant l'indication gravée sur la double enveloppe de plomb et de vermeil dont il était recouvert, était celui de S. A. R. M<sup>r</sup> le Dauphin Louis-Joseph-Navier-François, fils aîné de S. M. Louis XVI, né à Versailles le 22 octobre 1781, et mort à Meudon le 4 juin 1789.

Dans la crainte d'être inquiété, à raison de ce dépôt, comme fonctionnaire public, le sieur Legoy le remit à son père.

Au décès de ce dernier, arrivé le 1<sup>er</sup> août 1811, ce dépôt resta entre les mains de sa veuve.

Enfin, d'après l'intention plusieurs fois manifestée et jamais réalisée de la part de la dame Legoy de confier ce dépôt au sieur Guichard son voisin, la femme Moleure, femme de confiance de cette dame et gouvernante du sieur Thévenin, détermina sa maîtresse, peu de temps avant son décès, à le remettre audit sieur Thévenin, dernier détenteur.

Ces faits paraissent ne devoir laisser aucun doute sur l'origine et la sincérité de ce dépôt.

J'ai l'honneur de prier V. M. de vouloir bien me donner ses ordres à ce sujet.

Nota. — Ce rapport a été copié sur un brouillon qui n'est ni daté ni signé.  
(Archives de l'Empire, série E, n° 6209.)